Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260331-43_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoirs : 2

Date de la convocation :
25 Mars 2026

Date d'affichage
25 Mars 2026

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 31 Mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **25 Mars 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Adjoints, Franck BRYON, Loïc CARRÉ, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Sarah SALMON, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Sophie CHERBONNEL, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, conseillers.

Etaient absents excusés : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Loïc CARRE, Célia ROLLAND a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 43/2026 : **CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Proposition des commissions :

-COMMISSION MUNICIPALE « Communication » : Vice-Présidente, Célia ROLLAND,
-COMMISSION MUNICIPALE « Socio-Culturel » : Vice-Présidente, Florence GELOIN,
-COMMISSION MUNICIPALE « Energie / Finances : Vice-Président, Frédéric RIVIERE,
-COMMISSION MUNICIPALE « Cadre de vie / Environnement » : Vice-Président : David GILBERT.

Le Conseil Municipal, DECIDE **à la majorité des présents (Pour : 15; Contre : 0; Abstention : 0) ,**
De ne pas procéder au scrutin secret

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260331-43_2026-DE

Le conseil municipal,
Vu l'article L 2121-22 du CGCT,
Considérant la nécessité de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal
Et après avoir en avoir délibéré, **à la majorité des présents (Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**, DECIDE

D'ADOPTER la liste des commissions municipales suivantes :
-COMMISSION MUNICIPALE « Communication » : Vice-Présidente, Célia ROLLAND,
-COMMISSION MUNICIPALE « Socio-Culturel » : Vice-Présidente, Florence GELOIN,
-COMMISSION MUNICIPALE « Energie / Finances : Vice-Président, Frédéric RIVIERE,
-COMMISSION MUNICIPALE « Cadre de vie / Environnement » : Vice-Président : David GILBERT.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN